

Comités locaux École-Entreprise (CLÉE)

Cahier des charges académique

Qu'est-ce qu'un CLÉE ?

Le CLÉE est un lieu d'échanges et de ressources entre les entreprises et les établissements scolaires sur la relation emploi/métiers/formation.

Il constitue une force de proposition d'actions locales qui complètent les actions académiques.

Le public ciblé concerne les élèves, les enseignants et les familles.

Le CLÉE est créé au niveau d'un bassin de formation.

Quelles sont les missions du CLÉE ?

Le CLÉE établit un rapprochement essentiel entre les entreprises et les établissements scolaires d'un bassin autour des axes suivants :

- le parcours de découverte des métiers et des formations ;
- l'image des métiers auprès des familles ;
- une meilleure connaissance mutuelle entre le monde de l'entreprise et le monde de l'éducation ;
- les stages de découverte en entreprise.

■ Le parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF)

Le CLÉE favorise les contacts de proximité entre établissements et entre les établissements et les entreprises du bassin dans la mise en œuvre du PDMF. L'objectif est d'offrir aux jeunes la possibilité de découvrir concrètement la plus large palette des métiers possibles et les formations qui y conduisent.

Les actions suivantes, sans être exhaustives, peuvent ainsi être développées :

- visites d'entreprises, reportages sur l'entreprise par les élèves ;
- visites d'établissements (ateliers, plateaux techniques) par les entreprises ;
- visites d'entreprises par les enseignants et échanges avec les personnels ;
- organisation commune de forums pour plus d'efficacité et de notoriété ;
- présentation d'outils d'information sur les métiers ; mis à disposition des enseignants dans le cadre de la convention régionale de partenariat pour la mise en œuvre de la découverte des métiers et des professions ;
- intervention de professionnels dans les classes ;
- parrainage de mini-entreprises ;
- présentation par les parents d'élèves de leurs métiers...

■ L'image des métiers auprès des familles

Le CLÉE participe à l'information des familles, notamment sur les métiers en déficit d'image et les filières porteuses de débouchés professionnels (métiers et filières en tension).

Les actions suivantes peuvent ainsi être proposées aux parents d'élèves :

- conférences sur les métiers en tension et les voies de formation ;
- visites d'entreprises, de CIO ou d'établissements.

■ Une meilleure connaissance mutuelle entre le monde de l'entreprise et le monde de l'éducation

Le CLÉE développe des actions permettant aux acteurs économiques locaux et aux équipes éducatives d'instaurer un dialogue en profondeur sur le long terme, dans un esprit d'ouverture et de réciprocité.

Les actions suivantes peuvent être mises en œuvre :

- information sur l'évolution de la formation initiale (réforme du lycée, rénovation de la voie professionnelle) ;
- connaissance du tissu économique local ;
- regards croisés entre un chef d'établissement et un chef d'entreprise sur les contraintes et enjeux du métier de chacun ;
- communication sur les plateaux techniques des lycées et les coopérations technologiques qui peuvent être mises en place ;
- participation à des temps forts de la relation École Entreprise (ex : semaine interprofessionnelle École entreprise, semaine de l'Industrie) ;
- recueil des besoins en qualification particulièrement pour les métiers émergents.

■ Les stages de découverte en entreprise

Le CLÉE favorise l'égalité des chances dans la recherche de terrains de stage et la mise en relation entre établissements et entreprises.

Les actions suivantes peuvent être développées :

- présentation des objectifs de la séquence d'observation en 3^{ème} de collège ;
- mise en commun des bonnes pratiques : charte qualité stage, guide d'accueil du stagiaire en entreprise ;
- détection d'entreprises volontaires pour accueillir les jeunes ;
- présentation des aspects réglementaires.

Qui sont les acteurs du CLÉE ?

Le CLÉE est composé d'acteurs représentatifs de l'ensemble des entités qui ont à traiter de l'orientation, de la formation et de l'insertion, dans le cadre général de la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005, et de la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie du 24 novembre 2009.

Il prend appui sur les établissements du bassin de formation, les centres d'information et d'orientation (CIO), les représentants du monde économique local : représentants locaux des fédérations inter professionnelles (MEDEF, CGPME, UPA), représentants des branches et grandes entreprises ayant signé une convention de partenariat avec l'Académie présentes sur le territoire ; chambres consulaires ; missions locales ; collectivités territoriales, organisations représentatives de parents d'élèves.

Règles de fonctionnement du CLÉE

La co-animation

Le CLÉE est co-animé par un représentant du monde de l'Éducation nationale et un représentant du milieu économique. Chaque représentant peut avoir un suppléant.

- Le co-animateur représentant les établissements scolaires et son suppléant sont proposés dans le cadre d'une réunion du Bassin de formation correspondant.
- Le co-animateur et son suppléant du monde économique sont proposés par des représentants du monde économique local.

Les co-animateurs CLÉE sont nommés pour une durée minimale d'un an renouvelable.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage réunit tous les membres du CLÉE : les représentants des établissements scolaires du bassin (public/privé/lycées/collèges) et les responsables d'entreprises et d'organismes représentatifs du paysage économique du bassin, tous volontaires en tant qu'acteurs de la relation École-Entreprise.

Les co-animateurs réunissent le comité de pilotage *a minima* 3 fois par an ; les invitations sont signées par les deux co-animateurs du CLÉE.

La DAFPIC est systématiquement invitée pour assister en tant que de besoin au comité de pilotage du CLÉE.

Le comité de pilotage décide des actions collectives à mener au niveau du bassin et le calendrier de mise en œuvre sur l'année.

Il réalise un bilan annuel et évalue les actions mises en place en fonction des critères d'évaluation qu'il a fixés.

Les commissions

Le comité de pilotage peut mettre en place des commissions chargées de construire et décliner une ou plusieurs actions retenues, puis de rendre compte au comité de pilotage. La responsabilité de chaque commission est partagée entre les deux partenaires (parité).

Le projet et le budget

Le CLÉE est tenu de produire en début d'année scolaire un projet annuel et un budget prévisionnel de réalisation de ce projet pour des dépenses de type : participation aux déplacements des élèves, aux déplacements des enseignants, à la formation des enseignants, aux frais de fonctionnement pour des concours destinés aux élèves.

Après analyse du projet annuel et du budget prévisionnel, le DAFPIC attribue éventuellement au CLÉE un budget de fonctionnement.

L'établissement support pour l'attribution du budget au titre du CLÉE est choisi par le DAFPIC.

Les modalités de suivi des dépenses sont en cours de formalisation

Le CLÉE évalue en fin d'année scolaire les actions mises en place en fonction des critères d'évaluation fixés dans le projet annuel, et produit un bilan annuel commenté soumis au DAFPIC, justifiant notamment les dépenses engagées.

Les opérations étant cofinancées par le FSE, tous les supports de communication des actions menées doivent comporter le logo de la charte graphique nationale et une mention indiquant que l'opération est cofinancée par le FSE.

La coordination académique du dispositif

Les CLÉE sont coordonnés au niveau de l'académie par le DAFPIC, avec l'appui du pôle relation École-Entreprise, en articulation avec les quatre Inspecteurs d'académie Directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale, et sous l'autorité du Recteur d'Académie.

Cette coordination se matérialise notamment par un comité académique qui réunit une fois par an les co-animateurs des CLÉE.

Le bilan de l'activité des CLÉE est annuellement restitué par la DAFPIC auprès du groupe de pilotage de la mise en œuvre de la convention régionale de partenariat pour la découverte des métiers et des professions.